



Demande de cession de ligne

Demande et engagements du Cédant

Nom et prénom / Raison sociale :

Qualité du cédant : Titulaire de la (des) ligne(s) Héritier de la (des) ligne(s) ¹

Nom et qualité du mandataire / Représentant² :

N° et date de la pièce d'identité produite :

Adresse / Siège social :

Contacts du client : Domicile..... Bureau..... Cellulaire..... Télécopie

Adresse Email :

Type d'abonnement téléphonique : Résidentiel Professionnel Téléphonie publique

DECLARE CEDER A M^{me} M^{lle} M / Raison sociale les droits afférents à l'abonnement de la ligne : à compter du

Au cas où le cessionnaire n'aurait pas régularisé sa situation dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date indiquée ci-dessus, l'abonnement serait résilié d'office sans autre avis.

Le Cédant est seul responsable à l'égard de la Sonatel des taxes et redevances jusqu'à cette date si la cession est souscrite dans le délai imparti, jusqu'à la résiliation de l'abonnement dans le cas contraire.

¹ En cas de mandat, le mandataire doit fournir sa pièce d'identité, une procuration légalisée et la pièce d'identité du mandant.

² Si le cédant est un héritier, il devra produire un jugement d'hérédité et une procuration signée par l'ensemble des héritiers mentionnés dans ledit jugement.

Fait et signé à le

Signature et/ou cachet du cédant

Demande et engagements du cessionnaire

Nom et prénom / Raison sociale :

Nom et qualité du mandataire / Représentant* :

N° et date de la pièce d'identité produite :

Adresse / Siège social :

Contacts du client : Domicile..... Bureau..... Cellulaire..... Télécopie.....

Adresse Email :

DEMANDE A PRENDRE LA SUITE DE L'ABONNEMENT TELEPHONIQUE N° :

Cédé par M^{me} M^{lle} M / Raison sociale :

A partir du :

La cession n'étant définitive qu'après la souscription de l'engagement correspondant, je me déclare responsable du paiement des taxes et redevances afférentes à l'abonnement à partir de la date précitée.

La résiliation d'office et l'annulation de la cession pourrait être prononcées dans un délai de quinze (15) jours si le cédant ou le cessionnaire ne s'acquittent pas des sommes dues.

EN OUTRE JE M'ENGAGE A :

Payer tout reliquat éventuel du montant de la dernière facture provenant du fait qu'au moment de la cession, les parts dues par le cédant n'avaient pas pu être déterminées avec exactitude, en raison de la procédure et des délais de facturation.

Le non respect de cet engagement entraînera la résiliation d'office sans autre préavis.

* En cas de mandat, le mandataire doit fournir sa pièce d'identité, une procuration légalisée et la pièce d'identité du mandant.

Fait et signé à le

Signature et/ou cachet du cessionnaire

A remplir par la Sonatel

Agence :

N° du compte client :

Référence de la demande :

Date d'enregistrement :

Fait à le

Cachet et signature du chargé de clientèle

